

Compte-rendu du Conseil de la Vie Sociale

- Samedi 17 mai 2025 -

Personnes présentes :

Mme PERARD, Mme PRIEUR, Mme BAYARD, Mme MILE, Mme LEBLAY, Mme CHAIZY, Mme RIGAUD, Mme PACALET, Mme TARDIEU, Mme BERBIN **représentants les résidents ;**

Mme EUSTACHE, Mme ANDANSON, Mr COURRIER, Mme GROGNET (fille de Mme ARTHAUD), Mr MILE, Mme MALHIÈRE (fille de Mme BROZE), Mr BEQUET (gendre de Mme PEYNON), **représentants les familles, les proches aidants, les représentants légaux et les mandataires judiciaires.**

Mr MONNIER, Mme BOST (représentants du personnel)

Mr VALERIAN (représentant du Conseil d'Administration)

Mr FONLUPT (directeur)

Début de réunion : 14h30

Mr FONLUPT accueille le nouveau CVS, issu des nouvelles élections tenues en Avril pour ce qui est des familles, les proches aidants, les représentants légaux et les mandataires judiciaires.

Mr AMRANI a été élu, mais entre-temps et avant la présente réunion, son père est décédé. Soit les représentants des familles restent à 7 membres, soit il peut être proposé de « repêcher » Mme MERCIER (belle-sœur de Mr VAUZEILLES), suivante dans les résultats et qui était déjà membre du précédent CVS. A l'unanimité, cette solution est retenue et Mme MERCIER sera donc invitée à faire partie du CVS.

- Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion précédente :

Le CR de la réunion précédente a été transmis avec la convocation. Tous les participants l'approuvent à l'unanimité.

- Installation du nouveau CVS – Election du (de la) Président(e) :

Le nouveau CVS est officiellement installé. L'appel à candidature est lancé, en priorité envers les résidents et Mme Michèle PRIEUR indique qu'elle souhaite se porter candidate. Seule candidate déclarée, elle est élue à l'unanimité des membres présents comme Présidente du CVS.

- Discussion sur le projet de règlement intérieur

- Remaniement de la représentation des résidents qui passe de 4 titulaires + 4 suppléants à 5 titulaires + 5 suppléants.
- Maintien de 4 titulaires + 4 suppléants pour la représentation des familles.
- Maintien du mandat à 3 ans.
- A l'article 4, rajout de la possibilité de donner procuration, lors des réunions pour les représentants des familles qui savent qu'ils seront absents.

- A l'article 6, il est précisé que les réunions seront prévues les mercredi ou samedi après-midi

Le CVS doit donner son avis sur les documents obligatoires de la structure (Règlement intérieur, contrat de séjour, projet d'établissement etc.).

Le Directeur indique que ces documents sont actuellement en révision et que le CVS en sera saisi pour avis, lors de sa prochaine séance.

- le point sur les activités et la vie sociale :

Suite à la récente réunion préparatoire du CVS, Mme PRIEUR lit les questions qui ont été évoquées et notamment sur le fonctionnement de la cuisine :

Les questions soulevées lors de la réunion de préparation et les propos des résidents membres du CVS montrent que les résidents ne sont globalement pas satisfaits.

Mr FONLUPT explique que le prestataire est API restauration, que les débuts ont été très difficiles avec un niveau de prestation bien en-dessous de ce qui était attendu. Des tentatives d'amélioration ont eues lieu à plusieurs reprises, mais sans effets notables. En conséquence, le contrat a été résilié à titre conservatoire, ce qui signifie qu'on leur laisse une chance de s'améliorer et que si c'est le cas, le contrat pourra finalement être conservé.

Depuis cet évènement, mi-mars, Mr FONLUPT et des représentant des familles notent une amélioration certaine de la qualité (et notamment depuis l'installation du nouveau chef). Les résidents sont plus mesurés.

Des soucis sont notés avec les chariots chauffants (aliments pas assez ou trop cuits).

Il est regretté de ne pas avoir la possibilité d'inviter des familles à manger le soir, mais il est expliqué que c'est en raison du personnel trop peu nombreux.

Les assiettes ne pas toujours adaptées pour certains aliments (trop petites, impossible de couper les aliments dans certains ramequins, etc.), Mr FONLUPT et la cuisine vont réfléchir à mieux adapter la vaisselle, et si besoin, en acheter.

Les repas sont parfois trop rapides malgré les consignes de la direction à ce sujet. Il est noté que cela dépend beaucoup des professionnels présents. Mr FONLUPT leur fera un rappel en ce sens.

Les condiments (moutarde, mayonnaise, ketchup) ne doivent pas manquer. Ils sont normalement disponibles en cuisine à la demande des aides-soignantes. Mr FONLUPT va veiller également à la présence de yaourt NATURE systématiquement.

Il serait bon que les personnes qui mangent mixé puissent manger du fromage au même titre que l'ensemble des résidents (présence de fromages « mous » en parts individuelles). Cela sera vu avec la cuisine.

Les résidents demandent d'avoir du citron lorsqu'il y a du poisson et que, d'autre part, les cornichons proposés en accompagnement soient entiers (pas coupés en ½ cornichon). Mr FONLUPT évoquera ces points avec le chef de cuisine.

Mme PRIEUR lit ensuite les questions concernant la Vie Quotidienne

Il y a parfois un déficit de personnel et des difficultés à recruter. La Maison fait moins appel aux intérimaires et privilégie désormais le système HUBLO (remplacement de personnel). Ce qui permet

d'avoir à faire à du personnel connaissant mieux la structure mais également de faire des économies car le système est moins onéreux que le recours à l'intérim.

Une résidente demande un système d'appel par médaillon. Mr FONLUPT lui indique que le système d'appel-malade a été changé l'an dernier et que c'est un très gros investissement. Il n'est pas prévu de rajouter des systèmes d'alerte individuels pour les résidents.

Au sujet de la sécurité, des caméras ont été installées à l'unité MAMA pour permettre au personnel de nuit de vérifier que tout se passe bien dans l'unité, lorsqu'ils n'y sont pas présents. Ces caméras n'enregistrent pas, elles ne font que de la vidéo-surveillance.

Il y a actuellement une réflexion sur un projet de révision de l'organisation du travail. Il n'est pas exclu qu'à l'avenir certains soins puissent être réalisés à d'autres moments de la journée (réflexion par exemple sur les douches l'après-midi).

Il est constaté de plus en plus de résidents avec des problèmes de comportement, qui sont parfois dérangeants et/ou agressifs avec d'autres résidents. Mr FONLUPT répond qu'effectivement les nouveaux résidents qui entrent ont des pathologies et des troubles parfois plus prononcés qu'auparavant, du fait du maintien à domicile qui a été bien renforcé. Désormais, les personnes rentrent plus tard et moins autonomes en établissement, c'est une généralité qui se voit dans tous les établissements. Pour ce qui concerne les résidents qui « dérangent » les autres habitants, nous essayons d'adapter au mieux les prises en charge avec l'aide médicale du médecin traitant, du médecin coordonnateur et si besoin, nous avons recours à l'équipe mobile de gériatrie du CH de Thiers.

Mme PRIEUR lit les questions concernant l'hôtellerie, les locaux et les extérieurs

Il a été constaté que certaines vitres sont parfois sales (intervention d'un prestataire une fois par an pour un coût de 1 400€), il est difficile de les faire intervenir plus souvent étant donné le prix de la prestation.

La présence d'un « trou » est toujours remarquée par les résidents qui font le tour de la Maison. Le problème a déjà été évoqué plusieurs fois. Il n'y a pas de solution facile car il s'agit de la configuration du terrain naturel. Mr FONLUPT va tout de même tenter de chiffrer une éventuelle solution.

La pergola n'est pas accessible lorsqu'il pleut car le toit est ajouré. Mr FONLUPT va voir pour chercher une solution.

Les chaises à l'extérieur sont nettoyées une fois par an et les coussins sont mis au début de l'été. Ça sera donc bientôt le cas. A noter qu'il n'y a qu'un seul poste d'homme d'entretien et celui-ci est actuellement très occupé par la réfection des chambres.

Explication de Mr FONLUPT sur le système de lingerie et le temps d'attente du linge qui se situe théoriquement entre 8 et 15 jours sauf exception.

La propreté des chambres et des parties communes est signalée comme un point positif de l'établissement. La présence du service « Grand ménage » tient une place importante dans ce constat. Il est aussi possible qu'après un grand nettoyage les affaires présentes dans les chambres ne soient pas exactement au même endroit qu'avant. On peut le comprendre, l'important étant que les chambres soient propres.

Mme PRIEUR lit les questions concernant le médical et le paramédical

Le travail des infirmiers est très bien perçu. Il arrive toutefois qu'il y ait un manque d'information concernant les rendez-vous médicaux. Il faudrait instituer la présence de pense-bêtes dans les chambres des résidents en capacité de pouvoir s'y référer.

Les rendez-vous avec les médecins sont difficiles à prendre car il y en a de moins en moins de médecins, et aussi des difficultés désormais avec les transports, taxis et VSL. Il est conseillé aux résidents de passer par le service infirmerie pour prendre les RDV avec les médecins.

En réponse à une question sur la distribution des médicaments, il est précisé qu'ils ne doivent pas être « posés » devant les résidents, mais bien donnés par les personnes habilitées à chaque résident « personnellement ».

Il est constaté des soucis avec les kinésithérapeutes intervenant dans l'établissement (RDV pas honorés, absences, manque d'information vis à vis des résidents...). Mr FONLUPT demandera à la Cadre de santé de voir ces questions.

Mme PRIEUR lit les questions concernant l'animation

Les résidents sont satisfaits du service (horaires, activités proposées etc.).

Le service recherche des intervenants pour les activités manuelles car deux prestataires nous ont, ou vont, nous quitter (poterie avec Bruno et Scrapbooking avec Vanessa). Un RDV est prévu mardi 20 mai avec une personne pour une éventuelle prestation de poterie.

Mr MONNIER rappelle la possibilité de faire des visios entre les résidents et leur famille pour ceux qui le souhaitent. Il suffit de prendre un rendez-vous avec le service animation et d'avoir l'application what's app sur son téléphone.

A une question qui lui est posée, Mr FONLUPT confirme qu'il quittera l'établissement au printemps 2026 pour partir en retraite. Le Conseil d'administration souhaitant, lui aussi passer la main, il a donc été envisagée différentes solutions.

Une fusion avec l'association « Chemins d'espérance » qui regroupe déjà une vingtaine d'établissements au niveau national et promeut et défend les mêmes valeurs que la Maison St Joseph est envisagée. Il sera donné plus de précisions au mois de septembre lors du prochain CVS.

Fin de la réunion à 17h30, prochaine réunion un mercredi ou un samedi en septembre 2025

**La Présidente,
M. PRIEUR**

